

Le 14 juin 2007

Secrétaire du BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Mme Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
"Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion"

Madame, Monsieur,

Le 19 mars dernier, la ville de Vaudreuil-Dorion a tenu une séance d'information afin d'informer les citoyens des développements que la ville désire apporter à son réseau artériel.

Lors de cette rencontre, j'ai exprimé des commentaires qui soulignaient l'impact de la situation actuelle sur le niveau de service de sécurité incendie, suivants.

Je désire profiter de l'opportunité qui nous est offerte à l'occasion de cette audience publique pour réitérer les points que j'ai fait valoir précédemment. Vous trouverez, ci joint, le mémoire faisant mention des éléments positifs énoncés en faveur de ce projet.

Veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments



Serges Leroux,
Directeur,
Service de sécurité incendie de Vaudreuil-Dorion.

La ville de Vaudreuil-Dorion opère un service de sécurité incendie composé de pompiers-temps partiels. Ce personnel, qui n'assure pas de présence en caserne, opère à partir de 2 casernes situées au 85 de Lotbinière dans le secteur Dorion regroupant 18 pompiers et du 11 Jeanotte dans le secteur Vaudreuil regroupant 21 pompiers.

Le service doit répondre aux orientations ministérielles découlant de la loi sur la sécurité incendie. Une contrainte de ces orientations consiste que le service doit disposer de 10 pompiers sur le site de l'intervention en deçà de 15 minutes. Ce laps de temps est comptabilisé au moment où l'équipe de pompier est mobilisée.

Cette situation implique que les pompiers répondant à une demande de service doivent se rendre à leur caserne respective. Pour ce faire, ils emploient leur véhicule personnel. Ce véhicule est soumis au code de la route et n'est pas identifié comme véhicule d'urgence.

Malgré le fait que la direction tente d'assigner les pompiers à la caserne la plus rapprochée de son lieu de résidence 8 pompiers habitant le secteur Vaudreuil sont rattachés à la caserne du secteur Dorion. Le flot de circulation que nous retrouvons sur l'artère Saint-Charles entraîne pour ces pompiers des délais de déplacement importants. Les feux de circulation que nous retrouvons sur le boulevard Harwood constituent également une embûche supplémentaire à ces pompiers.

Le parcours entre les casernes 11 et 12, via Saint-Charles, nécessite normalement 9 minutes s'il s'effectue à l'extérieur des heures de pointe. Le trajet effectué par la seule voie de contournement existante actuellement nécessite 17 minutes.

La présence de commerces, de lieu de culte et d'enseignement situé à proximité de l'avenue Saint-Charles génère un achalandage de piéton qui commande aux automobilistes une attention soutenue et constante. Cette situation entraîne la nécessité de pourvoir 3 intersections de brigadiers scolaires.

Depuis quelques années, nous avons noté que l'heure de pointe ne constitue pas un phénomène de quelques minutes mais s'étend maintenant sur des périodes prolongées.

La présence de 2 entreprises de transport scolaire accentue la pression automobile sur nos voies de transport. En effet ces autobus prennent la route vers 07 : 00 le matin et effectuent les trajets dédiés aux écoles primaires et ensuite aux écoles secondaires. La ronde des autobus reprend vers 15 : 00 pour se terminer vers 18 : 00 au retour de ces véhicules à leur garage respectif.

Pour ces raisons je supporte les recommandations soumises par notre service technique visant à améliorer le réseau artériel de la ville de Vaudreuil-Dorion

Si vous désirez discuter ces commentaires, je vous demande de me rejoindre au 455 7970.

Merci de votre attention.



Serges Leroux
Directeur
Service de sécurité incendie